

Effectif légal du Conseil Municipal : 23
Nombre de membres en exercice : 17
Quorum : 9
Nombre de membres présents : 14

Secrétaire de séance : **M. Guillaume GILLES**

Le **Sept Mars Deux Mille Vingt Deux**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 Janvier 2022 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN, Mme Michelle ECLERCY, M. Guillaume GILLES - Adjoint

Mme Valérie DOLIMIER, Mme Fanny ABRIAT – Conseillères Municipales déléguées

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Laurent LANCEREAU, Mme Élisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 17 membres.

Excusé avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
M. Aurélien TESTIER	M. Guillaume AUTEXIER

Absents : M. Franck HUET, Mme Virginie SILLARD.

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal.

Monsieur Guillaume GILLES est désigné Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 31 Janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2021.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à **2 391 320.18 Euros** et les recettes à **2 722 833.21 euros**, soit un excédent de **331 513.03 Euros**.

Après la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2020 de **423 287.04 Euros** le résultat de clôture de fonctionnement est positif de **754 800.07 Euros**.

En investissement, les dépenses s'élèvent à **631 962.73 Euros** et les recettes à **1 302 466.10 Euros**, soit un excédent de **670 503.37 Euros**.

Après la reprise du déficit d'investissement de 2020 de **903 549.51 Euros**, le résultat de clôture est de moins **233 046.14 Euros**.

Après cette présentation, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel GOURJAULT, doyen de la séance et sort de la salle.

Monsieur GOURJAULT procède au vote. Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Monsieur MAUZÉ remercie l'ensemble des services pour la bonne gestion de ce budget.

Délibération :

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2021**.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal :

- Constate aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité du solde des restes à réaliser : **109 000 €**
- Vote à l'unanimité le Compte Administratif **2021** de la Commune,
- Arrête les résultats définitifs,
- Approuve :
 - le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit **+754 800.07 €**
 - le résultat cumulé de la section d'investissement soit **- 233 046.14 €**

Après avoir entendu cet exposé de Monsieur le Maire qui sort de la salle et qui ne participe pas au vote, le Conseil Municipal approuve, avec 14 voix Pour, ce Compte Administratif **2021**.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion proposé par le Comptable Public.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **+ 754 800.07 Euros** et le résultat cumulé de la section d'investissement est de **- 233 046.14 Euros**.

Les résultats sont identiques avec ceux du Compte Administratif 2021.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle l'obligation qui est faite de rendre compte au Conseil Municipal de la comptabilité du payeur, aux termes des articles 51 au 54 de la loi du 2 mars 1982.

Monsieur le Maire rappelle que contrairement au compte administratif qui ne retrace que l'exécution des opérations annuelles inscrites au budget, le compte de gestion tenu par le Comptable retrace une comptabilité beaucoup plus précise.

Le compte de gestion décrit ainsi non seulement les mandats et titres émis par l'ordonnateur, mais également :

- Le patrimoine (actif et passif),
- L'endettement (état de la dette),
- Le niveau de trésorerie de la Collectivité (compte 515),
- Les titres de recettes émis, non recouverts (impayés),
- Les mandats émis, non réglés (délais de paiement).

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice **2021** par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approuve :

- le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit **+ 754 800.07 €**
- le résultat cumulé de la section d'investissement soit **- 233 046.14 €**

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve avec 15 voix pour ce Compte de Gestion **2021**.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 DANS LE BUDGET 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de reprendre les résultats 2021 pour les affecter dans le futur Budget Primitif 2022.

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats de la façon suivante :

Les affectations seront les suivantes:

Excédent de fonctionnement (recettes de fonctionnement) = **412 753,93 €**

Déficit d'investissement (dépenses d'investissement) = **233 046,16 €**

Financement supplémentaire (recettes d'Invest) = **342 046,14 €**

Délibération :

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats de la façon suivante :

Fonctionnement	
Dépenses	2 391 320.18 €
Recettes	2 722 833.21 €
Résultat N (2021)	+ 331 513.03 €
Report N-1 (2020)	+ 423 287.04 €
Résultat de clôture	+ 754 800.07€
Investissement	
Dépenses	631 962.73 €
Recettes	1 302 466.10 €
Résultat N (2021)	+ 670 503.37 €
Report N-1 (2020)	- 903 549.51 €
Résultat de clôture	- 233 046.14 €
Investissement capitalisé	
Résultat de clôture investissement	- 233 046.14 €
Résultat des RàR	- 109 000.00€
Financement supplémentaire	- 342 046.14 €
Excédent reporté	
Résultat de fonctionnement (002)	+ 754 800.07€
Résultat d'investissement (001)	- 342 046.14 €
Excédent global reporté	+ 412 753.93€

Sur le BP 2022

- Recettes de fonctionnement : **412 753.93 €**
- Dépenses d'investissement : **233 046.16 €**
- Recettes d'investissement : **342 046.14 €**

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve avec 15 voix Pour cette affectation des résultats.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2022

Monsieur le Maire rappelle que l'on ne vote plus le taux de la taxe d'habitation car il est gelé depuis 2019. Il indique que l'État n'a pas encore communiqué les nouvelles bases.

Monsieur le Maire présente un comparatif des taxes des communes de l'intercommunalité.

Il propose pour cette année de ne pas augmenter les taxes communales. Il précise que les bases sont fixées par l'État.

Monsieur le Maire rappelle le projet de budget **2022**. Il rappelle également les taux 2021, les bases 2021 et donc le produit obtenu en 2021, pour les taxes foncières.

	Taux 2021	Base 2021	Produit 2021
	30.49 %	3 702 000	1 128 740 €
	34,65 %	62 700	21 726€
			1 150 466 €

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'application de la loi de finances pour 2020 il a été précisé que les parts communale et départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le taux communal voté en 2021 est donc de 30.49 % de TFPB.

Les taux 2022 proposés sont donc :

- ✓ Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **30.49 %** avec une base prévisionnelle de **3 702 000 €** soit un produit de **1 128 740 €**,
- ✓ Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **34.65 %** avec une base prévisionnelle de **62 700 €** soit un produit de **21 726 €**.

Le produit fiscal attendu est de **1 150 466 €**.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ D'approuver les taux des taxes locales pour 2022 sur la base de :
 - ✓ **30.49 %** pour la Taxe Foncière Bâti
 - ✓ **34.65 %** pour la Taxe Foncière Non Bâti
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente l'état d'endettement et les grandes orientations du Budget Primitif **2022**.

Il propose d'inscrire au budget d'investissement les programmes suivants :

- ✓ Aménagement du Cimetière : Columbarium et petits aménagements,
- ✓ Acquisitions foncières : Achat des emprises pour les pistes cyclables des Alleuds, de la Route d'Iteuil et achat des deux derniers garages de la Rue Clément Péruchon,
- ✓ École maternelle : Réfection de deux classes et petits aménagements,
- ✓ Domaine de Givray : Étude en prévision de l'isolation générale de toutes les salles de Givray en partenariat avec SRD,
- ✓ Médiathèque : Reprise d'une partie de la toiture et aménagements intérieurs,
- ✓ Église : Étude pour la restauration de la porte d'entrée,
- ✓ Pistes cyclables : Aménagement de la piste vers le Poiré et la Route d'Iteuil,

- ✓ École élémentaire : Petits aménagements complémentaires,
- ✓ Presbytère : Remplacement des ouvrants sur la façade Nord,
- ✓ Aménagement de la Place de la Mairie : Complément d'aménagement des espaces verts sur la Place Pannonhalma,
- ✓ Aménagement de l'ancienne Poste : Suite et fin des travaux d'aménagement des cinq logements et d'une salle pour les associations,
- ✓ Grange de Givray : Petits aménagements divers,
- ✓ Aménagements urbains : Projet de réaménagement de l'Avenue de la Plage,
- ✓ Ateliers municipaux : Petits aménagements et acquisitions de matériels,
- ✓ Mairie : Fin des aménagements intérieurs et reprise de la toiture,
- ✓ Petit patrimoine culturel : Petits aménagements,
- ✓ Reboisement : Plantations en partenariat avec l'ONF dans le Domaine de Givray,
- ✓ Jeux d'enfants : Acquisitions d'un ou de plusieurs jeux d'enfants extérieurs,
- ✓ Pumptrack : Projet d'implantation d'un pumptrack,
- ✓ Aménagement de la placette Grand'Rue et Place Pannonhalma : Aménagement d'une terrasse devant la Médiathèque,
- ✓ Nettoyage des candélabres de certaines rues,
- ✓ Communication : Acquisition d'un panneau de communication,
- ✓ Acquisition d'un minibus pour le Centre de Loisirs de Givray,

Monsieur le Maire présente quelques statistiques sur les différents investissements entre 2008 et 2021. En 14 ans 8 982 000 Euros soit 650 000 Euros par an ont été investis et 906 255 Euros soit 64 732 Euros par an ont été versés aux associations.

Délibération :

Monsieur le Maire présente les grandes orientations du budget primitif **2022**.

La présentation s'effectue au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement.

- L'équilibre dépenses/recettes en fonctionnement est de **2 923 148,00 €**
- L'équilibre dépenses/recettes en investissement est de **1 912 810 €**

Soit un budget total de **4 835 958,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ce budget primitif **2022**.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

Après le vote du budget, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour demander divers financements auprès de l'État, la région, le département etc... pour subventionner les programmes d'investissement 2022.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour les programmes d'investissements 2022 auprès des différents partenaires.

PERSONNEL

DÉBAT ET ACCORD SUR LA PARTICIPATION ACCORDÉE AUX AGENTS EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles obligations de l'employeur public en matière de protection sociale complémentaire des agents.

Il rappelle que la loi du 6 Août 2019 dite de « Transformation de la fonction publique », et notamment son ordonnance relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique publiée le 18 février 2021, oblige les employeurs publics à participer financièrement à cette protection à hauteur de 50 % en matière de santé au 1^{er} Janvier 2026 et 20 % en matière de prévoyance en 2025.

Monsieur le Maire propose une augmentation progressive par palier de 5 % par an pour atteindre 20 % en 2025 pour la prévoyance et par palier de 10 % par an pour atteindre 50 % en 2026 pour la santé.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles obligations de l'employeur public en matière de protection sociale complémentaire des agents.

La loi du 6 Août 2019 dite de « Transformation de la fonction publique », et notamment son ordonnance relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique publiée le 18 février 2021, oblige les employeurs publics à participer financièrement à cette protection.

De quoi parle-t-on ?

La protection sociale complémentaire permet aux agents de se couvrir en cas de maladie ou d'accident.

Elle consiste à la prise en charge :

- ✓ d'une partie **des dépenses de santé** non prises en charge par la sécurité sociale...**c'est la complémentaire santé,**
- ✓ d'une partie **de la perte de revenu** induite par un arrêt de travail...**c'est la complémentaire prévoyance.**

Que change cette réforme ?

L'obligation porte la prise en charge, sur un montant de référence (qui reste à fixer par décret) d'une partie du coût de cette protection sociale complémentaire

- ✓ **Au moins 50 % de prise en charge** des frais, en matière de santé, occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident **au plus tard le 1^{er} Janvier 2026,**
- ✓ **Au moins 20 % de prise en charge,** en matière de prévoyance, des garanties de protection sociale complémentaire liées aux risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès **au plus tard le 1^{er} Janvier 2025.**

Qu'en disent les décideurs locaux ?

- ✓ Plus de 90 % des interrogés considèrent que cela contribue à l'amélioration des conditions de travail et de la santé des agents,
- ✓ 2 sur 3 estiment que cela contribue à la motivation des agents,
- ✓ 80 % estiment que la participation améliore l'attractivité de la collectivité et le dialogue social,
- ✓ Près de 2/3 des collectivités interrogées participent financièrement **à la complémentaire santé** ; ce montant de participation s'élève en moyenne à **18.90 € par mois et par agent.**
- ✓ Plus de 3/4 des collectivités interrogées participent financièrement **à la complémentaire prévoyance** ; ce montant de participation s'élève en moyenne à **12.20 € par mois et par agent.**

Pour LIGUGÉ :

Le montant annuel de **la prévoyance** s'élève à environ **14 000 €**. Si l'objectif de 2025 est de 20 % (minimum), le montant sera de 2 800 €. De façon à prendre en charge progressivement cette participation, une montée en puissance financière de 5 % par an (2022, 2023, 2024) pour arriver au niveau des 20 % en 2025 est envisageable. Ces montants représentent environ 2 € à 4 € par agent et par mois, et environ 700 € pour la collectivité.

Le montant annuel de **la santé** s'élève à environ **29 000 €**. Si l'objectif de 2026 est de 50 % (minimum), le montant sera de 14 500 €. De façon à prendre en charge progressivement cette participation, une montée en puissance financière de 10 % par an (2022, 2023, 2024, 2025) pour arriver au niveau des 50 % en 2026, est envisageable. Ces montants représentent environ 8 € à 12 € par agent et par mois, et environ 2 900 € pour la collectivité.

Une différence pourra être réalisée entre les catégories A, B, et C.

Le débat s'instaure autour de cette présentation, et il est proposé de valider le principe de cette participation, qui devra être détaillée suivant les bases présentées, pour être une nouvelle fois présenté devant le Conseil Municipal, avant sa mise en place définitive.

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 15 voix Pour :

- D'approuver le principe de cette participation qui devra néanmoins être détaillée pour devenir effective
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

PATRIMOINE COMMUNAL

PROJET DE MANDAT DE GESTION DES LOGEMENTS DE LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la Poste en cinq logements (2 T3 – 2 T2 et un studio). Il propose de confier un mandat de gestion à l'Agence immobilière IMMOVIENNE de LIGUGÉ représentée par Madame Émilie SAINSON qui propose une formule « Pack confiance ». La gestion envisagée représenterait 7 % TTC des encaissements de loyers.

Monsieur Pascal DARDILLAC précise que ce sont les prix du marché. Il demande à préciser la somme forfaitaire demandée et à contrôler les assurances pour les loyers impayés et les dégradations commises par les locataires.

Monsieur le Maire informe qu'environ 2 000 Euros de loyer reviendraient à la commune chaque mois.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la Poste en cinq logements et la salle communale ne prennent pas de retard, et la fin de chantier est prévue en Juin 2022.

Il est donc temps de prévoir la location des cinq logements, pour le mois de Juillet, avec au préalable la signature d'un contrat et la communication de cette offre à partir du mois d'avril.

À ce titre, il a été proposé de s'adresser à Mme SAINSON, gérante d'IMMOVIENNE à LIGUGÉ, à qui nous pouvons confier la gestion de ces logements.

Il est sollicité un mandat de gestion locative « Pack confiance ». Ce dernier est global et la collectivité est complètement déchargée des préoccupations quotidiennes.

La gestion envisagée représenterait 7 % TTC des encaissements de loyers. En plus de ces frais de gestion, il sera demandée une somme forfaitaire pour chaque location (environ 150 €).

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 15 voix Pour :

- D'approuver le principe d'un mandat de gestion locative « Pack confiance » des logements de la Poste avec IMMOVIENNE de LIGUGÉ
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le mandat ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

TRAVAUX

VALIDATION DES AVENANTS SUR LES LOTS DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA POSTE

Monsieur le Maire présente deux avenants aux lots pour le réaménagement de La Poste :

L'entreprise CONVIVAL présente un avenant 1 au lot N°2 VRD-Gros-œuvre et ravalement pour une rectification de jambages par sciage au R+2 sur 3 fenêtres : +768 € HT et une reprise d'une feuillure de l'encadrement d'une fenêtre du séjour au RDC : + 120 € HT, soit un avenant en plus de 880 € HT (1 065 € TTC). Le marché passe de 177 034.82 € HT à 177 922.82 € HT, soit 213 507.38 € TTC.

L'entreprise DURAND présente un avenant n°1 au lot N°4 VRD-Menuiseries extérieures bois avec une moins-value sur les volets bois pour un montant de 8 500 € HT et une plus-value sur les reprises de volets de 3 255 € HT, soit un avenant en moins de 5 245 € HT (6 294 € TTC). Le marché passe de 50 033.05 € HT à 44 788.05 € HT, soit 53 745.66 € TTC

Délibérations :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du réaménagement de la Poste en logements et salle communale, il est nécessaire d'ajuster les travaux et donc les coûts. Il est proposé un avenant n°1 du lot N°2 VRD Gros-œuvre et ravalement de l'entreprise CONTIVAL.

L'avenant porte :

- ✓ sur une rectification de jambages par sciage au R+2 sur 3 fenêtres : +768 € HT
- ✓ sur une reprise d'une feuillure de l'encadrement d'une fenêtre du séjour au RDC : + 120 € HT

Soit un avenant en plus de 888 € HT (1 065,60 € TTC). Le marché passe de 177 034.82 € HT à 177 922.82 € HT, soit 213 507.39 € TTC.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 15 Voix Pour :

- D'approuver le principe de cet avenant en plus de 888 €HT sur le lot n°2 de CONTIVAL
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du réaménagement de la Poste en logements et salle communale, il est nécessaire d'ajuster les travaux et donc les coûts. Il est proposé un avenant n°1 du lot N°4 Menuiseries extérieures bois de l'entreprise DURAND.

L'avenant porte :

- ✓ sur une moins-value sur les volets bois pour un montant de 8 500 € HT
- ✓ sur une plus-value sur les reprises de volets de 3 255 € HT

Soit un avenant en moins de 5 245 € HT (6 294 € TTC). Le marché passe de 50 033.05 € HT à 44 788.05 € HT, soit 53 745.66 € TTC

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 15 Voix Pour :

- D'approuver le principe de cet avenant en moins de 5 245 € HT sur le lot n°4 de DURAND,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

URBANISME

ACQUISITION DÉFINITIVE DES EMPRISES DE TERRAIN POUR LES VOIES DOUCES

Monsieur le Maire informe que suite au bornage définitif par le Géomètre, il propose de valider définitivement les emprises des terrains pour y aménager les voies douces à la Brassaise avec la famille CHATAIGNEAU pour 649 m² pour 1 298 € et pour celle de la Route d'ITEUIL avec la famille DU POUGET pour 2 068 m² pour 4 136 €.

Délibérations :

Monsieur le Maire propose de valider définitivement les emprises des terrains pour y aménager les voies douces:

Sur la propriété de la famille CHATAIGNEAU (piste de La Brassaise), l'emprise définitive est de 649 m², prise sur la parcelle n° AV 115 sis au Champ de la Cuisine. Au prix du mètre carré de 2 €, le prix d'acquisition est donc de 1298 €. Les frais d'actes (notariés ou administratifs), de bornage et autres seront pris en charge par la commune.

D'autre part, il est validé un échange d'emprise de 15 m² correspondant à une parcelle communale n°AV 114 d'une surface de 0 a 15 ca, avec une parcelle de la famille CHATAIGNEAU de 0 a 15 ca située dans la parcelle AV 115. Cet échange n'entraîne pas de compensations financières.

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 15 Voix Pour :

- D'approuver l'acquisition d'une emprise d'une surface de 649 m², sur la parcelle n° AV 115 appartenant à la famille CHATAIGNEAU pour la somme de 1 298 €,
- D'approuver l'échange d'une emprise d'une surface de 15 m², sur la parcelle n° AV 115 appartenant à la famille CHATAIGNEAU, avec une parcelle de 15 m² (n° AV 114) appartenant à la commune de LIGUGÉ,
- De régler cette acquisition et cet échange par un acte administratif,
- De dire que les frais de bornage, d'actes et autres seront supportés par la commune de Ligugé,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces actes d'échange et d'acquisition, ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

Monsieur le Maire propose de valider définitivement les emprises des terrains pour y aménager les voies douces:

Sur la propriété de la famille DU POUGET (piste Route d'Iteuil), l'emprise définitive est de 2 068 m², prise sur la parcelle n° AY 149 pour 2 032 m² et sur la parcelle n°AY 93 pour 36 m². Au prix du mètre carré de 2 €, le prix d'acquisition est donc de 4 136 €. Les frais d'actes (notariés ou administratifs), de bornage et autres seront pris en charge par la commune.

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 15 Voix Pour :

- D'approuver l'acquisition d'une emprise d'une surface de 2 068 m², sur les parcelles n° AY 149 et AY 93 appartenant à la famille DU POUGET pour la somme de 4 136 €,
- De régler cette acquisition par un acte notarié,
- De dire que les frais de bornage, d'actes et autres seront supportés par la Commune de LIGUGÉ,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet acte d'acquisition, ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

PARTICIPATION COMMUNALE POUR LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SOCIAUX AU FIEF DU PILIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la construction de logements sociaux au Fief du Pilier. La réglementation veut que les bailleurs sociaux à l'origine de la construction perçoivent des subventions de la part des collectivités. Pour Ligugé, une subvention de 7 500 Euros est demandée. Il souligne que la Communauté Urbaine est sollicitée à hauteur de 37 500 Euros.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la construction de logements sociaux au Fief du Pilier. La réglementation veut que les bailleurs sociaux à l'origine de la construction perçoivent des subventions de la part des collectivités.

La commune de LIGUGÉ est donc sollicitée par le bailleur Habitat de la Vienne pour le versement d'une subvention de 7 500 € pour les 5 logements. Pour information, la Communauté Urbaine de Grand Poitiers est sollicitée à hauteur de 37 500 €.

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 15 Voix Pour :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de 7 500 € au profit d'HABITAT DE LA VIENNE pour la construction de cinq logements sociaux au Fief du Pilier,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AGRICOLE POUR SIÉGER À L'ASSOCIATION FONCIÈRE D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VOUNEUIL-SOUS-BIARD, BIARD ET FONTAINE LE COMTE (AFAF)

Monsieur le Maire informe qu'il est sollicité par l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de VOUNEUIL SOUS BIARD, BIARD et FONTAINE LE COMTE pour la désignation d'un propriétaire de terrains inclus dans le périmètre de l'association. Le mandat est de six ans. Il propose de nommer Monsieur Jean-Louis DESHOULLIERES qui siègeait déjà dans cette association.

Délibération :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de VOUNEUIL SOUS BIARD, BIARD et FONTAINE LE COMTE qui demande la désignation pour six ans d'un propriétaire de terrains inclus dans le périmètre de cette association.

Le mandat des membres ayant expiré, il est proposé de redésigner Monsieur Jean-Louis DESHOULLIERES qui était précédemment membre du bureau et propriétaire domicilié à Chemin de la Reynière à LIGUGÉ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 Voix Pour, approuve cette proposition et nomme Monsieur Jean-Louis DESHOULLIERES, membre du bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de VOUNEUIL SOUS BIARD, BIARD et FONTAINE LE COMTE.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

Madame Stéphanie VERRIER informe que deux classes de CP de l'École élémentaire iront planter une haie au bord de la piste cyclable à la Brassaise avec PROM'HAIES.

Les enfants ne porteront plus de masques à compter du 14 Mars 2022.

Trois classes de l'École Élémentaire partiront en classe découverte dans le Périgord du 4 au 6 Avril 2022.

Madame Fanny ABRIAT informe que la dernière commission Sports a travaillé sur les demandes de subventions.

Pour la Jeunesse, la commission travaille sur la mise en place d'un Conseil Communal des Jeunes.

Elle précise qu'un appel d'offres sera prochainement lancé pour l'aménagement d'un Pumptrack.

Elle informe qu'un voyage en Bretagne est organisé pour les jeunes de 11 à 14 ans pendant les vacances de Printemps.

Monsieur Guillaume GILLES informe que le prochain bulletin est en cours d'élaboration et sera présenté sous un nouveau format (A4 couleurs).

La commission travaille sur la mise en place en envoi d'émailing sécurisé pour les Ligugéens souhaitant recevoir les informations municipales. Il invite toutes les personnes qui le souhaitent à s'inscrire via le formulaire en ligne sur le site internet de la Mairie.

Il dresse un bilan de la fréquentation de nos réseaux sociaux soit + 80 % de visiteurs sur le Facebook et + 30 % sur le site internet de la Commune.

Monsieur Éric COUSIN rappelle que les travaux de réaménagement de la Poste seront terminés en Juin 2022. La salle des mariages à la Mairie est en cours de rénovation.

Il informe qu'une réunion publique pour la présentation de la Rue Saint-Paul aura lieu le 10 Mars 2022 Salle Jean Monnet.

Une réunion est prévue avec GRDF pour l'aménagement de la voie douce du Granit. Les travaux se dérouleront pendant les travaux de raccordement du gazoduc (Route d'Iteuil). Ils auront lieu au 1^{er} Semestre 2022.

Les travaux de la voie douce du Poiré commenceront prochainement pour la partie comprise du parking de l'Europe au chemin blanc.

Pour la partie voirie, les travaux d'aménagement du rond-point entre l'Imprimerie Aubin et le lotissement du Fief du Pilier devraient débuter prochainement.

Madame Michelle ECLERCY informe que sa commission travaille sur les demandes de subventions des associations dont elle a la charge.

Elle précise également qu'elle étudie les dossiers d'admission à l'Association « La main tendue » pour l'aide alimentaire.

Elle informe que le CCAS organise une collecte pour les Ukrainiens en collaboration avec GRAND POITIERS et la Protection Civile. Des produits d'hygiène, du matériel de secours, des lits de camp, des couvertures sont demandés. Monsieur le Maire informe que la Préfecture centralise les offres de logement pour l'hébergement des Ukrainiens.

Madame Valérie DOLIMIER informe que les plantations d'arbres le long du clain vers le Gué de la Biche sont terminés (3 hectares).

Pour la culture, elle informe qu'une exposition aura lieu à partir du 4 Avril 2022 à la Médiathèque sur le fantastique (bande dessinée). Monsieur Laurent AUDOIN présentera son exposition sur les machines de Sacré Cœur le Mardi 5 Avril 2022 à 18 h 30 et le Samedi 9 Avril 2022 à 16 heures Madame Célia FLAUX sera présente (Autrice aux univers exotiques et magiques).

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe que les commissions communautaires auront lieu du 8 au 10 Mars 2022.

Monsieur Éric COUSIN informe que le Syndicat du Plan d'Eau de la Filature s'est réuni en présence du nouveau Maire de SMARVES invité pour lui présenter les travaux réalisés. Un projet de passerelle est évoqué au niveau de la Bournigale. Il présente le croquis et informe qu'une étude est en cours.

Les turbines des Usines devraient être alimentées prochainement après la validation du Consuel.

Il informe que la Fête de la Plage pourrait avoir lieu le 25 Juin 2022. Une réunion avec l'association le Fil d'Animation doit avoir lieu prochainement.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

- ✓ Devis de 5 184 Euros auprès de M. FAYS pour une terrasse en bois Place Pannonhalma,
- ✓ Devis de 1 446 Euros auprès de M. FAYS pour des jardinières et bancs sous la pergola de la Placette Grand'Rue,
- ✓ Devis de 2 484 Euros auprès de M. FAYS pour des jardinières Rue de la Chaîne,
- ✓ Devis de 3 572 Euros auprès de LOXAM pour la location d'engins pour les travaux de la piste cyclable à la Brassaise,
- ✓ Devis de 787 Euros auprès de M. AIGRAIN pour l'éclairage du couloir du 1^{er} étage de la Mairie,
- ✓ Devis de 1 008 Euros auprès de DIAG HABITAT pour les diagnostics au Domaine de Givray,
- ✓ Devis de 6 656 Euros auprès de M. AIGRAIN pour l'éclairage et le chauffage de la Salle des Mariages à la Mairie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture de lettres de remerciements reçues :

- Des organisateurs du TRAIL DES GIVRES pour leur manifestation du 6 Février 2022,
- De M. Sacha HOULIÉ pour l'obtention de la 1^{ère} fleur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.